



Date de dépôt : 12 août 2026

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de François Baertschi : Caisse
publique de prêts sur gages : les incohérences des CV de la
nouvelle présidente

En date du 19 juin 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Par communiqué du 27 mai 2026, le Conseil d'Etat a annoncé avoir nommé M^{me} Fabienne Bertolucci à la présidence du conseil d'administration de la Caisse publique de prêts sur gages (CPPG) pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2029.

Cette nomination concerne une institution publique genevoise. Elle exige donc de la part du Conseil d'Etat une diligence particulière dans la vérification du parcours, des qualifications et de l'expérience professionnelle présentés comme fondant la légitimité de la personne nommée.

Ce nonobstant, plusieurs éléments publiquement disponibles suscitent des interrogations.

Le communiqué du Conseil d'Etat mentionne notamment un « master en finance et management de la Haute école de gestion de Genève ». D'autres biographies publiques de M^{me} Bertolucci évoquent toutefois un « Master en Finance et Management de HEC Genève », ou encore un « Master en Finance et Management de HEC Genève Executive en 2013 ». Ces formulations ne renvoient pas nécessairement à la même institution, ni au même régime de formation, ni au même intitulé officiel de diplôme.

Cette divergence est d'autant plus sensible que les notions de master, master de formation continue, MAS, MBA, DAS, diplôme universitaire, titre étranger, admission sur dossier, équivalence ou validation des acquis peuvent recouvrir des réalités académiques et professionnelles distinctes. Il ne s'agit donc pas d'une question de détail terminologique.

Des interrogations existent également sur la formation juridique annoncée en France, qui devrait être précisément clarifiée quant à son intitulé, son niveau exact et son mode d'obtention, notamment au regard de la distinction française entre première et deuxième année de master, ainsi que des éventuels mécanismes d'équivalence ou de validation des acquis.

Enfin, plusieurs biographies publiques évoquent la reprise ou la direction d'une entreprise familiale dénommée « JFG » à un très jeune âge, parfois dès 17 ans, alors que d'autres indications situent cette activité entre 1986 et 1996, soit à partir de ses 19 ans. A ce stade, l'identification précise de cette entreprise, sa raison sociale, son siège, sa forme juridique, ainsi que la fonction réellement exercée par M^{me} Bertolucci ne ressortent pas des informations publiques disponibles.

Ces éléments justifient en revanche que le Conseil d'Etat indique quelles vérifications ont été effectuées avant une nomination à la présidence du conseil d'administration d'une institution publique.

Dès lors, j'invite le Conseil d'Etat à répondre aux questions suivantes :

- Sur quelle base le Conseil d'Etat a-t-il retenu que Mme Fabienne Bertolucci dispose d'un « master en finance et management de la Haute école de gestion de Genève » ?*
- Quel est l'intitulé exact du diplôme retenu par le Conseil d'Etat, dans sa langue officielle de délivrance ?*
- Quelle institution a délivré ce titre : la Haute école de gestion de Genève, HEC Genève, HEC Genève Executive, l'Université de Genève, la GSEM, la HES-SO, ou une autre entité ?*
- Le titre retenu est-il un master académique de base, un Master of Science, un MAS, un MBA, un DAS, un diplôme de formation continue, un certificat, ou un autre type de formation ?*
- Le Conseil d'Etat a-t-il reçu copie du diplôme, d'une attestation officielle ou d'un supplément au diplôme ? Si oui, ces pièces mentionnent-elles exactement l'intitulé publié dans le communiqué du 27 mai 2026 ?*

- *Le Conseil d'Etat a-t-il vérifié auprès de l'établissement concerné l'existence du programme et du titre invoqués pour l'année 2013 ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il expliquer pourquoi les biographies publiques de Mme Bertolucci mentionnent, selon les supports, HEG Genève, HEC Genève ou HEC Genève Executive ?*
- *S'agissant du parcours juridique en France, quel diplôme exact le Conseil d'Etat a-t-il retenu : master 1, master 2, diplôme national de master, diplôme d'institut, formation continue, équivalence, validation des acquis ou autre titre ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il vérifié l'existence d'un titre préalable, tel qu'une licence ou un bachelor, permettant l'accès aux formations de niveau master mentionnées dans les biographies publiques ?*
- *S'agissant de l'entreprise familiale « JFG », le Conseil d'Etat connaît-il sa raison sociale complète, son siège, sa forme juridique et son numéro d'inscription éventuel au registre compétent ?*
- *Quelle fonction exacte Mme Bertolucci aurait-elle exercée dans cette entreprise et à quelles dates précises ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il reçu des pièces justificatives relatives à cette expérience professionnelle, notamment extrait de registre, contrat, attestation, procès-verbal, fiche de fonction ou document équivalent ?*
- *Plus généralement, quelle procédure le Conseil d'Etat applique-t-il pour vérifier les qualifications académiques et expériences professionnelles invoquées lors de nominations à la tête d'institutions publiques ou parapubliques ?*
- *Le Conseil d'Etat estime-t-il que les informations publiées dans son communiqué du 27 mai 2026 sont complètes, exactes et suffisamment précises ? Sinon, entend-il les rectifier ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Une erreur, qui se trouvait dans l'une des biographies publiques de l'intéressée, a été reproduite dans le communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat du 27 mai 2026, ayant pour conséquence que l'acronyme HEG a été utilisé en lieu et place de HEC. Cette erreur a été corrigée par la Chancellerie d'Etat.

La formation continue suivie par l'intéressée a donné lieu à la délivrance de 2 diplômes libellés comme suit :

- diplôme de formation continue universitaire « Management et Administration des Entreprises », option Management approfondi de l'entreprise ou option Management de projets en entreprise, délivré par HEC Executive, Université de Genève;
- master 2 en « Management et Administration des Entreprises », option Management approfondi de l'entreprise ou option Management de projets en entreprise, délivré par IAE Savoie Mont-Blanc, Université de Savoie.

Le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de se prononcer s'agissant des biographies publiques en circulation.

Les vérifications écrites ou téléphoniques auprès des écoles ou anciens employeurs ne sont pas la règle en matière de conseils d'administration, mais sont à réserver aux situations qui pourraient apparaître douteuses. Certains autres cas spécifiques tels que la rectrice ou le recteur de l'Université de Genève, qui sont nommés par le Conseil d'Etat, donnent lieu à une telle vérification.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Anne HILTPOLD